

26, Quai des Croisades - 30220 AIGUES-MORTES

Date de la convocation 26/09/2017

Date affichage compte rendu séance 09/10/2017

Compte rendu

Réunion du Conseil Communautaire Séance du 2 octobre 2017

Convocation établie en date du 26/09/2017 et affichée le 26/09/2017

L'an deux mille dix-sept et le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

<u>ෙලෙලෙලෙලෙලෙ</u>

Présents: Mmes et M: Claude BERNARD - Cédric BONATO - Pascale BOUILLEVAUX (jusqu'à la question n°2017-10-116) - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Amaud FOUREL - Nathalie GROS-CHAREYRE (jusqu'à la question n°2017-10-115) - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN (jusqu'à la question n°2017-10-116) - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir: Mme Christelle BERTINI pour M. Laurent PELISSIER - Mme Pascale BOUILLEVAUX pour M. Rudy THEROND (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Arlette FOURNIER pour M. Santiago CONDE – Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise DUGARET (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Pierre MAUMEJEAN pour M. Claude LAURIE (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Léopold ROSSO pour M. Hervé SARGUEIL - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Claudette BRUNEL - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Absents excusés : Mme Noémie CLAUDEL - Mme Sabine ROUS

Secrétaire de séance : M. Gilles TRAULLET

<u>ඉම්බම්බම්බම්බම්</u>

Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis, il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Gilles TRAULLET est nommé secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, demande si les membres du conseil communautaire ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2017. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Puis il présente à l'assemblée le rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes Terre de Camargue qui sera communiqué aux trois mairies conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT.



Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes Terre de Camargue
- 1. Modification des statuts de la Communauté de communes Terre de Camarque
- 2. Définition de l'intérêt communautaire
- 3. Election de représentants pour le nouveau conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi (transféré à la Région Occitanie depuis le 1er janvier 2017)
- 4. Dérogation au repos dominical sur la commune de Le Grau du Roi : demande d'avis sur les dates proposées en 2018
- 5. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AS34 à la commune d'Aigues Mortes pour l'agrandissement de son cimetière
- 6. Décision modificative n°1 au budget principal 2017
- 7. Décision modificative n°1 au budget ports maritimes de plaisance 2017
- 8. Créances éteintes budget ports maritimes de plaisance 2017
- 9. Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017
- 10. Décision modificative n°1 au budget eau potable 2017
- 11. Autorisation de programme/crédit de paiement fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux
- 12. Révision de l'autorisation de programme/crédit de paiement fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire
- 13. Autorisation de programme/crédit de paiement pour du matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC (reportée au prochain conseil communautaire)
- 14. Provisions pour risques et charges exceptionnels budget Principal
- 15. Modification du tableau des effectifs budgétaires
- 16. Marché 2017- CCTC02 : Concours restreint sur Esquisse et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Aigues Mortes
- 17. Projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes
- 18. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
- 19. Convention de collecte des déchets sur le domaine privé
- 20. Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 21. Avenant n°1 de prolongation pour la convention d'occupation des châteaux d'eau pour les antennes avec Bouygues et Infracos et conclusion d'une nouvelle convention à compter du 1er janvier 2018.
- 22. Convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot
- 23. Avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais
- 24. Bail à ferme à clauses environnementales parcelles cadastrales BI 179/ BI 180/ BI 113 sises à Aimargues
- 25. Versement d'une aide financière exceptionnelle à la Mission Locale Jeunes de Petite Camarque
- 26. Convention de mise à disposition de locaux avec le GRETA du Gard (retirée de l'ordre du jour)
- 27. Attribution d'une subvention dans le cadre du programme LEADER à la boucherie El Toro (Aigues Mortes) pour la création d'une conserverie pour le taureau AOP de Camargue
- 28. Projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi
- 29. Convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la Communauté de Communes Terre de Camargue
- 30. Modification du règlement intérieur du centre Aqua Camargue
- 31. Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue
- 32. Renouvellement de la convention de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard

DECISIONS ET ARRETES

Décision n°17-41, déposée en Préfecture du Gard le 25/07/2017

Acquisition de véhicules neufs destinés à compléter le parc automobile du service technique de la CCTC. Aucun lot ne pouvant être attribué, le marché est déclaré infructueux.

Décision n°17-42, déposée en Préfecture du Gard le 26/07/2017

Fourniture et livraison de panneaux acoustiques muraux et sur pieds pour le restaurant scolaire SEVERIN à Aigues-Mortes. Le marché est déclaré infructueux.

Décision n°17-43, déposée en Préfecture du Gard le 31/07/2017

Travaux de réaménagement de la bibliothèque de Saint Laurent d'Aigouze en vue de la création d'une médiathèque

La décision n°17-37 du 03 juillet 2017 est abrogée.

Les lots suivants sont déclarés infructueux :

- Lot 2 / Gros œuvre Démolition
- Lot 4 / Menuiseries extérieures aluminium Serrurerie
- Lot 5 / Menuiseries intérieures
- Lot 6 / Revêtements de sol
- Lot 8 / Electricité Courants forts et faibles

Ils sont relancés selon la procédure de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

Décision n°17-44, déposée en Préfecture du Gard le 10/08/2017

Création d'un solarium au centre AQUA CAMARGUE situé sur la commune de Le Grau du Roi. Aucun lot ne pouvant être attribué, le marché est déclaré infructueux.

Décision n°17-45, déposée en Préfecture du Gard le 10/08/2017

Un marché public pour la réalisation de travaux divers – poteaux incendie sur le territoire communautaire est attribué à EHTP sise 34130 MAUGUIO pour un montant de 192 000.00€ HT sur la durée totale du marché.

Le marché démarre à compter de la date de notification. L'accord cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois, date butoir prévue au 31/12/2020.

Décision n°17-46, déposée en Préfecture du Gard le 05/09/2017

Acte de nomination des suppléants de la régie de recettes du Service Restauration Scolaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La décision n°13-44 du 02.09.2013 est abrogée.

Depuis le 06.10.2008, Madame Lisbeth CATTANEO-BRUGUIER est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes du Service Restauration Scolaire, sise Restaurant Scolaire Groupe Scolaire Le Repausset Levant Allée Victor Hugo 30240 Le Grau du Roi, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

A compter du 8 septembre 2017, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Lisbeth CATTANEO-BRUGUIER sera remplacée par un des mandataires suivant : Mme Céline FILIPE MOURA, Mme Martine DEREPAS.

Décision n°17-47, déposée en Préfecture du Gard le 05/09/2017

Acte de nomination du mandataire de la sous-régie de recettes Service Restauration Scolaire Aigues-Mortes - Ecole Henri Séverin.

La décision n°16-27 du 22.07.2016 est abrogée.

A compter du 8 septembre 2017, Mme Ana-Maria DUPRAT est nommée mandataire de la sous-régie de recettes au service restauration scolaire Ecole Henri Séverin à Aigues-Mortes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes Service Restauration Scolaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Décision n°17-48, déposée en Préfecture du Gard le 06/09/2017

Un marché public pour la fourniture et la livraison de panneaux acoustiques muraux et sur pieds pour le restaurant scolaire SEVERIN à Aigues-Mortes est attribué à l'entreprise ISERMATIC SYSTEMES sise 38556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 18 734.40€ HT soit 22 481.28€ TTC.

Le délai de livraison est de 4 semaines (à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations).

Décision n°17-49, déposée en Préfecture du Gard le 06/09/2017

Avenant n°1 – Modification et extension de la villa du gardien du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes Le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant initial du marché pour les motifs suivants : Suite à une erreur de calcul de la pente du toit par l'architecte, des travaux supplémentaires ont dû être

Ces prestations entraînent une plus-value de 3 480.51€ HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de 35 690.10€ HT soit 42 828.12€ TTC.

Toutes les clauses du marché initial qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Cet avenant ne fait pas l'objet d'un passage en commission d'appel d'offres dans la mesure où le marché a été conclu en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25/03/2016 (procédure adaptée).

Décision n°17-50, déposée en Préfecture du Gard le 07/09/2017

Le marché relatif au remplacement des portails d'accès des parkings du siège de la CCTC par un système de barrière automatique est attribué à l'entreprise SOFERNIM sise 30132 CAISSARGUES, pour un montant de 5 663.02€ HT (soit 6 795.62€ TTC).

Décision n°17-51, déposée en Préfecture du Gard le 07/09/2017

Un marché pour l'acquisition de véhicules neufs destinés à compléter le parc automobile du service technique de la Communauté de Communes Terre de Camargue, de la façon suivante :

- Lot 1 « Véhicule de type voiture particulière » : est attribué à l'entreprise GRANDS GARAGES DU GARD sise 30932 NIMES CEDEX 9 pour un montant de 10 000.00 € HT soit 12 000.00 € TTC (le montant TTC comprend des frais annexes de carte grise d'une valeur de 235.30 € TTC).
- Lot 2 « Véhicule de type utilitaire avec benne basculante » : est attribué à l'entreprise GRANDS GARAGES DU GARD sise 30932 NIMES CEDEX 9 pour un montant de 22 759.30 € HT soit 27 311.16.00 € TTC (le montant TTC comprend des frais annexes de carte grise d'une valeur de 408.76 € TTC).

Le délai de livraison des véhicules est de 2 mois à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

Décision n°17-52, déposée en Préfecture du Gard le 08/09/2017

Candidature de la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'action « référent de parcours de territoire 2018 » auprès du CD30/FSE – demande de subvention

Au regard de l'appel à projet lancé par le Département du Gard pour l'action « Référent de parcours», pour l'année 2018, une aide financière est sollicitée dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) dans le but de reconduire en 2018, l'opération engagée depuis plusieurs années.

Pour 2018, l'aide sollicitée est répartie comme suit :

Dépenses directes de personnel	31 960.00 €
Coûts restants forfaitisés – dépenses annexes directes et indirectes (dépenses personnel X 40%)	12 784.00 €
Total	44 744.00 €

Décision n°17-53, déposée en Préfecture du Gard le 12/09/2017

Avenant n°1 – Achat et livraison de livres et de supports multimédias pour les bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Le présent avenant n°1 a pour objet la cession du contrat de SAURAMPS &CIE à l'entreprise SAURAMPS COMEDIE.

Décision n°17-54, déposée en Préfecture du Gard le 12/09/2017

Un marché public pour la fourniture et la mise en place d'un ponton flottant est attribué à l'entreprise MSE INDUSTRIES sise 83030 TOULON CEDEX 9 pour un montant global et forfaitaire de 71 998.00€ HT soit 86 397.60€ TTC.

Le délai d'exécution des travaux est de 5 semaines maximum à compter de la date fixée par l'ordre de service.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2017-10-98

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 17 voix pour
- 13 voix contre (M. CONDE+procuration Mme FOURNIER, Mme FOULLON, M. CUBILIER, M. PELISSIER+procuration Mme BERTINI, M. THEROND, Mme BRACHET, M. SARGUEIL+procuration M. ROSSO, M. BONATO, M. LABARUSSIAS, Mme BOUTEILLER)
- D'abroger la délibération n°2017-07-82 du conseil communautaire du 24 juillet 2017;
- D'adopter la modification de statuts énoncée dans la délibération ;
- D'adopter les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue, dans leur intégralité et dont un exemplaire est joint à la délibération;
- De notifier la délibération ainsi qu'un exemplaire complet des statuts modifiés, aux trois communes membres qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la modification et adopter les statuts dans leur intégralité. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable;
- > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Définition de l'intérêt communautaire - N°2017-10-99

Le résultat du vote est le suivant :

- 17 voix pour
- 13 voix contre (M. CONDE+procuration Mme FOURNIER, Mme FOULLON, M. CUBILIER, M. PELISSIER+procuration Mme BERTINI, M. THEROND, Mme BRACHET, M. SARGUEIL+procuration M. ROSSO, M. BONATO, M. LABARUSSIAS, Mme BOUTEILLER)

En conséquence, la majorité des 2/3 des membres du conseil n'ayant pas été acquise, l'intérêt communautaire des compétences n'est pas défini.

Objet : Election de représentants pour le nouveau conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi - N°2017-10-100

Après avoir pris part au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ➤ Elit M. Jean-Claude CAMPOS comme représentant titulaire pour siéger au sein du conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi ;
- ➤ Elit M. Laurent PELISSIER comme représentant suppléant pour siéger au sein du conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Dérogation au repos dominical sur la commune de Le Grau du Roi : demande d'avis sur les dates proposées en 2018 - N°2017-10-101

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ➤ De donner un avis favorable sur la proposition de M. le Maire de Le Grau-du-Roi d'accorder 11 dérogations municipales au repos dominical pour l'année 2018 comme énoncées dans la délibération pour les commerces de détail et pour une ouverture toute la journée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AS34 à la commune d'Aigues Mortes pour l'agrandissement de son cimetière - N°2017-10-102

- De céder pour un montant de 16 270 € à la commune d'Aigues Mortes une surface égale à 145 m² de la parcelle cadastrée AS34 ;
- ➤ De céder à titre gracieux à la commune d'Aigues Mortes 4a94 de la parcelle cadastrée AS34, propriété de la Communauté de communes Terre de Camargue, pour servir d'assiette à l'impasse des Tourterelles ;
- > De dire que les frais d'acte, de bornage et de géomètre seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir (notariales notamment) et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2017 - N°2017-10-103

- > D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget principal 2017 comme présentée ci-dessous
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

6	HAPITRE	COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
			A 15 PAGE 15 115 11				81 1 t di l-1 d diffi di	
100	014		Complément FPIC suite notification		73		Mise à jour prévisions/notifications	47.000.00
	014	739223/SG	Fonds de péréquation ressources communales	07.070.00	/3	73111/5G	Taxes foncières et d'habitation	-47 099,00
	022	022/57/	et intercommunales	95 870,00		73112/5G	Cotisations sur valeur ajoutée des entreprises	58 687,00
	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-54 151,00		73114/ <i>SG</i> 7331/COLLEC	Imposition foncière sur entreprises de réseau	1 073,00
			Account to the state of the sta	1		/331/COLLEC	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-4 629,00
	2000	C220 15:110	Augmentation indemnités élus		74	74174 /66	Notable distance and the	0.5/1.00
	012	6338/ELUS	Autres limpôts, taxes, sur rémunérations	100,00	74	74124/SG	Dotation d'intercommunalité	9 561,00
	65	6531/ELUS	Indemnités	1 000,00		74126/SG	Dotation de compensation des groupements de	
		6533/ELUS	Cotisations de retraite	100,00	1		communes	-4 584,00
		6534/ELUS	Cotisations de sécurité sociale-part patronale	200,000		748314/SG	Dotation unique compensations spécifiques	
	1 125544	6535/ELUS	Formation	100,00			taxe professionnelle	-7 503,00
136	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 500,00		74833/5G	Etat-Compensation au titre de la CET (CVAE	
							et CFE)	978,00
	Inscr	ription dépense adi	hésion Assemblée des Communautés de France -6	mois-		74835/SG	Etat-Compensation au titre des exonérations	
	65	6558/SG	Autres contributions abligatoires	1 075,00			de la taxe d'habitation	35 235,00
	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 075,00				
		Complément po	articipation Pays de l'Or salon emploi saisannier					
1	65	6574/EMP	Subvention de fonctionnement aux associa-	2 770,00				
			et autres		1			
,	011	6236/COM	Catalogues et imprimés	-2 770,00				
				- 00,00	1			
			Subvention exceptionnelle MLJ		1			
	65	6574/MLJ	Subvention de fonctionnement aux associa-		1			
			et autres	8 000,000	1			
	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-8 000,00				
	525	1500000000		0 000,00				
i	Ionoraires F	COFTNANCE nour	accompagnement modification coefficients localise	otion dans le				
			ion des valeurs locatives des locaux professionnels					
*	011	6226/DEV	Honoraires	4 320,00				
	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-4 320,00	1			
	OLL		Date Walk and Company No. 2 - A reserved	-4 320,00	Į.			
	010		Complément charges de personnel					
*	012 012	6332/5G 6332/CULT	Cotisations versées au F.N.A.L. Cotisations versées au F.N.A.L.	30,00 2,00				
	012	6332/EMP	Cotisations versées au F.N.A.L.	11,00				
	012	6332/CC	Cotisations versées au F.N.A.L.	45,00				
	012	6332/DECH	Cotisations versées au F.N.A.L.	15,00	1			
101	012	6332/CANT	Cotisations versées au F.N.A.L.	44,00	1			
Ī.	012	6332/PISC	Cotisations versées au F.N.A.L.	15,00				
	012	6332/SPORT	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
	012	6332/BAT	Cotisations versées au F.N.A.L.	12,00				
	012	4334/66	Cationian CNERT at Castana de castian	00.00	1			
	012 012	6336/5G 6336/CULT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion Cotisations CNFPT et Centres de gestion	98,00 5,00	1			
*	012	6336/EMP	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	36,00				
	012	6336/CC	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	150,00				
*	012	6336/DECH	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	100,00				
•	012	6336/CANT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	145,00	1			
-	012	6336/PISC	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	47,00				
	012	6336/5PORT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5,00				
**	012	6336/BAT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	39,00	I			
•	012	6338/5G	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	10.00	1			
•	012	6338/CULT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations Autres impôts, taxes, sur rémunérations	18,00	L			
*	012	6338/EMP	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	7,00	1			
	012	6338/CC	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	27,00				
5	012	6338/DECH	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	18,00	1			
£.	012	6338/CANT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	26,00				
20	012	6338/PISC	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	9,00				
ī.	012	6338/5PORT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	1,00				
50	012	6338/BAT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	7,00				
111	012	64111/5G	Rémunération principale	5 050,00				
	012	64111/CULT	Rémunération principale	255,00				
	012 012	64111/EMP 64111/DECH	Rémunération principale	2 095,00 4 353,00				
	012	64111/DECH 64111/CANT	Rémunération principale Rémunération principale	120,00				
*	012	64111/PISC	Rémunération principale	474,00				
	012	64111/SPORT	Rémunération principale	275,00				
				10	•			

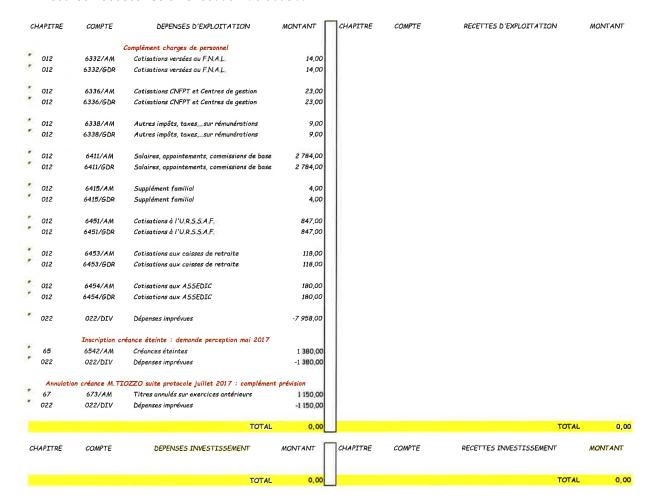
012 64112/CULT NBI, SFT et indemnité de résidence 3,0 012 64112/EMP NBI, SFT et indemnité de résidence 3,0 012 64112/DECH NBI, SFT et indemnité de résidence 9,0 012 64112/DECH NBI, SFT et indemnité de résidence 10,0 012 64112/PSC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/PSC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/BAT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64118/SG NBI, SFT et indemnités 42,0 012 64118/CD Autres indemnités 42,0 012 64118/CD Autres indemnités 62,0 012 64118/CC Autres indemnités 679,0 012 64118/PSCAT Autres indemnités 213,0 012 64118/SCANT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPAT <th></th> <th></th> <th></th> <th></th>				
012 64112/EAP NBI, SFT et indemnité de résidence 3,0 012 64112/CC NBI, SFT et indemnité de résidence 13,0 012 64112/EAPC NBI, SFT et indemnité de résidence 13,0 012 64112/EAPT NBI, SFT et indemnité de résidence 10,0 012 64112/SPGRT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/SPGRT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64118/CB Autres indemnités 42,0 012 64118/CB Autres indemnités 162,0 012 64118/CBA Autres indemnités 162,0 012 64118/CBA Autres indemnités 162,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 162,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 213,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 213,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 177,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 177,0 012 6413/CBANT	012	64112/5G	NBI, SFT et indemnité de résidence	30,00
012 64112/CB NBT, SFT et indemnité de résidence 13,0 012 64112/CBCH NBT, SFT et indemnité de résidence 9,0 012 64112/CBCH NBT, SFT et indemnité de résidence 13,0 012 64112/PSC NBT, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/PSC NBT, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/BAT NBT, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64118/SG NBT, SFT et indemnités 42,0 012 64118/CB Autres indemnités 42,0 012 64118/CC Autres indemnités 162,0 012 64118/CC Autres indemnités 679,0 012 64118/CANT Autres indemnités 613,0 012 64118/PSCAT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 213,0 012 64131/CULT Autres indemnités 213,0 012 64131/SPAT Autres indemnités 213,0 012 64131/CULT Autres indemnités 213,0 012 64131/CULT Autres indemnités <td>- 012</td> <td></td> <td>·</td> <td>1,00</td>	- 012		·	1,00
012 64112/DECH NBI, SFT et indemnité de résidence 9,0 012 64112/DECH NBI, SFT et indemnité de résidence 13,0 012 64112/PISC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/PISC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64118/SBT Autres indemnités 42,0 012 64118/CBT Autres indemnités 20,0 012 64118/CBT Autres indemnités 20,0 012 64118/CBT Autres indemnités 62,0 012 64118/CBT Autres indemnités 65,0 012 64118/CBT Autres indemnités 657,0 012 64118/CBAT Autres indemnités 213,0 012 64118/CBAT Autres indemnités 22,0 012 64118/CBAT Autres indemnités 213,0 012 64118/CBAT Autres indemnités 22,0 012 64118/CBAT Autres indemnités 22,0 012 64131/CBAT Autres indemnités 21	- 010		•	3,00
012 64112/CANT NBI, SFT et indamnité de résidence 13,0 012 64112/FSC NBI, SFT et indamnité de résidence 1,0 012 64112/FSC NBI, SFT et indamnité de résidence 1,0 012 64112/BSC NBI, SFT et indamnité de résidence 4,0 012 64118/SG NBI, SFT et indemnités 42,0 012 64118/CLT Autres indemnités 20,0 012 64118/CLT Autres indemnités 162,0 012 64118/CC Autres indemnités 679,0 012 64118/CCANT Autres indemnités 213,0 012 64118/FSCA Autres indemnités 213,0 012 64118/FSCA Autres indemnités 213,0 012 64118/FSCA Autres indemnités 220,0 012 64131/SGA Rémunérations 764,0 012 64131/CANT Autres indemnités 177,0 012 64131/CANT Rémunérations 1975,0 012 64131/CANT Rémunérations 1976,	012			13,00
012 64112/PSC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/SFORT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/SFORT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64118/CBN NBI, SFT et indemnité de résidence 4,0 012 64118/CBN Autres indemnités 20,0 012 64118/CBPA Autres indemnités 162,0 012 64118/CBPA Autres indemnités 162,0 012 64118/CBANT Autres indemnités 679,0 012 64118/CBCA Autres indemnités 657,0 012 64118/PISC Autres indemnités 213,0 012 64118/PISC Autres indemnités 121,0 012 64118/PISC Autres indemnités 121,0 012 64118/PISC Autres indemnités 121,0 012 64131/CULT Autres indemnités 121,0 012 64131/CULT Autres indemnités 127,0 012 64131/CALN Rémunérations	. 012			9,00
012 64112/PISC NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/SPAT NBI, SFT et indemnité de résidence 1,0 012 64112/BAT NBI, SFT et indemnité de résidence 4,0 012 64118/CULT Autres indemnités 20,0 012 64118/CULT Autres indemnités 162,0 012 64118/EMP Autres indemnités 679,0 012 64118/CANT Autres indemnités 679,0 012 64118/FANT Autres indemnités 657,0 012 64118/FSC Autres indemnités 22,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 22,0 012 64131/CULT Rémunérations 1575,0 012 64131/CULT Rémunérations 1575,0 012 64131/CULT Rémunérations 1527,0 012 64131/CEANT Rémunérations 2290,0 012 64131/CEANT Rémunérations 2290,0 012 64131/CEANT Rémunérations 2290,0	- 012			13,00
012	012			1,00
012 64118/56 Autres indemnités 442,0 012 64118/CULT Autres indemnités 102,0 012 64118/CLA Autres indemnités 162,0 012 64118/DECH Autres indemnités 453,0 012 64118/PDECH Autres indemnités 453,0 012 64118/PSC Autres indemnités 579,0 012 64118/PSC Autres indemnités 213,0 012 64118/PSC Autres indemnités 22,0 012 64118/PSC Autres indemnités 22,0 012 64118/PSC Autres indemnités 22,0 012 64131/SGRA Autres indemnités 17,0 012 64131/CC Rémunérations 1575,00 012 64131/CC Rémunérations 1575,00 012 64131/CCANT Rémunérations 1527,00 012 64131/PSC Rémunérations 2290,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 433,00 012 64162/CAN	012			1,00
012 64118/Cb1 Autres indemnités 422,0 012 64118/CC1 Autres indemnités 162,0 012 64118/CCA Autres indemnités 679,0 012 64118/CCA Autres indemnités 657,0 012 64118/CANT Autres indemnités 657,0 012 64118/PISC Autres indemnités 213,0 012 64118/PSCA Autres indemnités 213,0 012 64118/PSCA Autres indemnités 22,0 012 64131/CSC Autres indemnités 127,0 012 64131/CCA Autres indemnités 127,0 012 64131/CCC Rémunérations 1575,00 012 64131/CCC Rémunérations 1575,00 012 64131/CCANT Rémunérations 2290,00 012 64131/PSC Rémunérations 2290,00 012 64162/CCANT Emplois d'avenir 4353,00 012 64162/CCANT Emplois d'avenir 4353,00 012 <td< td=""><td>012</td><td>2 64112/BAT</td><td>NBI, 5FT et indemnité de résidence</td><td>4,00</td></td<>	012	2 64112/BAT	NBI, 5FT et indemnité de résidence	4,00
012 64118/EMP Autres indemnités 162,0 012 64118/DECH Autres indemnités 679,0 012 64118/DECH Autres indemnités 453,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 6418/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64131/CDLT Rémunérations 764,0 012 64131/CDLT Rémunérations 1575,0 012 64131/CDLT Rémunérations 800,0 012 64131/PSC Rémunérations 2290,0 012 64162/CC Emplois d'avenir 4353,0 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4353,0 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,0 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 140,0 012 </td <td>012</td> <td>64118/5G</td> <td>Autres indemnités</td> <td>442,00</td>	012	64118/5G	Autres indemnités	442,00
012 64118/DECH Autres indemnités 679,0 012 64118/DECH Autres indemnités 453,0 012 64118/PSC Autres indemnités 213,0 012 64118/PSC Autres indemnités 213,0 012 64118/PSC Autres indemnités 22,0 012 64118/PSC Autres indemnités 22,0 012 64118/PSC Autres indemnités 213,0 012 64131/CLUT Rémunérations 764,0 012 64131/CLUT Rémunérations 1575,00 012 64131/PCLT Rémunérations 1575,00 012 64131/PECH Rémunérations 2890,00 012 64131/PECH Rémunérations 2290,00 012 64131/PECH Rémunérations 2990,00 012 64131/PECH Rémunérations 2990,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4353,00 012 6451/PE	012	64118/CULT	Autres indemnités	20,00
012 64118/CCH Autres indemnités 679,0 012 64118/PCCH Autres indemnités 453,0 012 64118/PSC Autres indemnités 213,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPAT Autres indemnités 177,0 012 64131/SG Rémunérations 764,0 012 64131/CULT Rémunérations 1575,0 012 64131/CCL Rémunérations 3196,0 012 64131/CCC Rémunérations 400,0 012 64131/PISC Rémunérations 8400,0 012 64131/PISC Rémunérations 290,0 012 64131/PISC Rémunérations 290,0 012 64162/CC Emplois d'avenir 4353,0 012 64162/CCANT Emplois d'avenir 450,0 012 6451/SG Cetisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,0 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 410,0 012 6		64118/EMP	Autres indemnités	162,00
012 64118/CANT Autres indemnités 657,0 012 64118/SPCRT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPCRT Autres indemnités 22,0 012 64118/SPCRT Autres indemnités 177,0 012 64131/SG Rémunérations 764,0 012 64131/CULT Rémunérations 1 575,0 012 64131/CDLT Rémunérations 3 196,0 012 64131/CANT Rémunérations 8 400,0 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,0 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,0 012 6451/SBA Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,0 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,0 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,0	012	64118/CC	Autres indemnités	679,00
012 64118/SPORT Autres indemnités 213,0 012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64118/BAT Autres indemnités 177,0 012 64131/CBA Rémunérations 1575,00 012 64131/CCA Rémunérations 3 196,00 012 64131/DECH Rémunérations 1 527,00 012 64131/PECH Rémunérations 2 99,00 012 64131/PECH Rémunérations 2 290,00 012 64131/PEC Rémunérations 2 290,00 012 64131/PEC Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00	012	64118/DECH	Autres indemnités	453,00
012 64118/SPORT Autres indemnités 22,0 012 64118/BAT Autres indemnités 177,0 012 64131/CCLT Rémunérations 1575,0 012 64131/CCLT Rémunérations 3196,0 012 64131/CECH Rémunérations 8400,0 012 64131/CANT Rémunérations 2290,0 012 64131/PISC Rémunérations 2290,0 012 64131/PISC Rémunérations 2290,0 012 64162/CC Emplois d'avenir 4353,0 012 64162/CC Emplois d'avenir 4350,0 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,0 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 410,0 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,0 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,0 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,0 012 6451/PSC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,0	012	64118/CANT	Autres indemnités	657,00
012 64131/SG Rémunérations 764,00 012 64131/CUT Rémunérations 1575,00 012 64131/CCH Rémunérations 3196,00 012 64131/CECH Rémunérations 1527,00 012 64131/CANT Rémunérations 8 400,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 553,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 410,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PSC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PSC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PSCRT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	012	64118/PISC	Autres indemnités	213,00
012 64131/SG Rémunérations 764,00 012 64131/CUT Rémunérations 3 196,00 012 64131/CC Rémunérations 3 196,00 012 64131/CANT Rémunérations 8 400,00 012 64131/FISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 410,00 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 140,00 012 6451/CDLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 140,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 140,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/SPORT Cotisations aux cais	012	64118/SPORT	Autres indemnités	22,00
012 64131/CC Rémunérations 1575,00 012 64131/CC Rémunérations 3 196,00 012 64131/CANT Rémunérations 1 527,00 012 64131/CANT Rémunérations 2 290,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CL Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/CL Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 14,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGCH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations aux	012	64118/BAT	Autres indemnités	177,00
012 64131/CC Rémunérations 1575,00 012 64131/CC Rémunérations 3 196,00 012 64131/CANT Rémunérations 1 527,00 012 64131/CANT Rémunérations 2 290,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CL Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/CL Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 14,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGCH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PGC Cotisations aux	012	64131/5G	Rémunérations	764 00
012 64131/CC Rémunérations 3 196,00 012 64131/CAN Rémunérations 1 527,00 012 64131/CAN Rémunérations 8 400,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CBLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/CBLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CEC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CEC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/CEC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6451/BAT Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CDC				1 575,00
012 64131/ECH Rémunérations 1 527,00 012 64131/CANT Rémunérations 8 400,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 410,00 012 6451/CLT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 1761,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 1761,00 012 6453/CED Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td>3 196,00</td></t<>				3 196,00
012 64131/CANT Rémunérations 8 400,00 012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 140,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/PISC Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6451/SORT Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2735,00	012	64131/DECH	Rémunérations	
012 64131/PISC Rémunérations 2 290,00 012 64131/BAT Rémunérations 2 290,00 012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 450,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 350,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 460,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 460,00 012 6453/CDR Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384,00 012 6453/CDR Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012			Rémunérations	
012 64162/CC Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 4 353,00 012 64162/CANT Emplois d'avenir 450,00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CUT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 380,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 460,00 012 6451/BAT Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CDC Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CDC Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
012 64162/CANT Emplois d'avenir 450.00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 961.00 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 41.00 012 6451/CCL Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 1475.00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985.00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 176.00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 75.00 012 6453/CCL Cotisations aux caisses de retraite 2735.00 012 6453/CCC Cotisations aux caisses de retraite 2544.00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite	012			2 290,00
012 64162/CANT Emplois d'avenir 450.00 012 6451/SG Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 961.00 012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 41.00 012 6451/CCL Cotisations à l'U.R.5.S.A.F. 1475.00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985.00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 146.00 012 6451/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 176.00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 75.00 012 6453/CCL Cotisations aux caisses de retraite 2735.00 012 6453/CCC Cotisations aux caisses de retraite 2544.00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite				2220522
012 6451/SG Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 961,00 012 6451/CUL Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,01 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 350,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1985,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/BAT Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/CU.T Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses				0.000
012 6451/CULT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 41,00 012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 350,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CDC Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CDC Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PECH Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PECH Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/PEC Cotisations au	012	64162/CANT	Emplois d'avenir	450,00
012 6451/EMP Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 350,00 012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 279,00 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/SPORT <td< td=""><td>012</td><td>6451/SG</td><td>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.</td><td>961,00</td></td<>	012	6451/SG	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	961,00
012 6451/CC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1475,00 012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/CDLT Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CDLT Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CCC Cotisations aux caisses de retraite 285,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 2645,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/SPORT Cotis	012	6451/CULT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41,00
012 6451/DECH Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 985,00 012 6451/ISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463,00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384,00 012 6451/BAT Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CU.T Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/CU.T Cotisations aux caisses de retraite 645,00 012 6453/CM.T Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CAN.T Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/CAN.T Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6458/SG	012	6451/EMP	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350,00
012 6451/CANT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 1426.00 012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463.00 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46.00 012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384.00 012 6453/GU.T Cotisations aux caisses de retraite 1781.00 012 6453/CU.T Cotisations aux caisses de retraite 649.00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 2.735.00 012 6453/EMC Cotisations aux caisses de retraite 2.735.00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 2.644.00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858.00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86.00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86.00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86.00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 87.00 012 6458/CDT	012	6451/CC	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 475,00
012 6451/PISC Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 463.0X 012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46.0X 012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384.0X 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 1781.0X 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 649.0X 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 2735.0X 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1825.0X 012 6453/PECH Cotisations aux caisses de retraite 2644.0X 012 6453/PECH Cotisations aux caisses de retraite 858.0X 012 6453/PECC Cotisations aux caisses de retraite 86.0X 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 86.0X 012 6453/PECC Cotisations aux caisses de retraite 86.0X 012 6453/PECC Cotisations aux caisses de retraite 87.0X 012 6453/PECC Cotisations aux caisses de retraite 86.0X 012 6458/CEMT <td>012</td> <td>6451/DECH</td> <td>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.</td> <td>985,00</td>	012	6451/DECH	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	985,00
012 6451/SPORT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 46,00 012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384,00 012 6453/SG Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CEMP Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/CECH Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/CALT Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 645	012	6451/CANT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 426,00
012 6451/BAT Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. 384,00 012 6453/56 Cotisations aux caisses de retraite 1761,00 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/CL Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/CDLT Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012	012	6451/PISC	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	463,00
012 6453/56 Cotisations aux caisses de retraite 1781,00 012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SBAT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6458/SBA Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/CBAT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012	012	6451/SPORT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46,00
012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 2 735,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1 825,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2 644,00 012 6453/FISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/CH Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 <td>012</td> <td>6451/BAT</td> <td>Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.</td> <td>384,00</td>	012	6451/BAT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	384,00
012 6453/CULT Cotisations aux caisses de retraite 75,00 012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 2735,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 85,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/CUT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/CUT Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 31,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 31,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00	012	6453/5G	Cotisations aux caisses de retraite	1 781 00
012 6453/EMP Cotisations aux caisses de retraite 649,00 012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 2 735,00 012 6453/CCH Cotisations aux caisses de retraite 1 825,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 2 644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/PORT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6453/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/CMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 31,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00				75,00
012 6453/CC Cotisations aux caisses de retraite 2 735,00 012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1 825,00 012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2 644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/FORT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/PSORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00				A-6127-0127-01
012 6453/DECH Cotisations aux caisses de retraite 1825,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6458/SAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00				2 735,00
012 6453/CANT Cotisations aux caisses de retraite 2644,00 012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				1 825,00
012 6453/PISC Cotisations aux caisses de retraite 858,00 012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00	012	6453/CANT	Cotisations aux caisses de retraite	2 644,00
012 6453/SPORT Cotisations aux caisses de retraite 86,00 012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00	012	6453/PISC		858,00
012 6453/BAT Cotisations aux caisses de retraite 711,00 012 6458/SG Cotisations aux autres organismes sociaux 23,00 012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00	012		Cotisations aux caisses de retraite	86,00
012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00	012	6453/BAT	Cotisations aux caisses de retraite	711,00
012 6458/CULT Cotisations aux autres organismes sociaux 1,00 012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00	012	6/58/55	Catications any autors accordings design.	22.00
012 6458/EMP Cotisations aux autres organismes sociaux 9,00 012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				1.000
012 6458/CC Cotisations aux autres organismes sociaux 35,00 012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				20003-84
012 6458/DECH Cotisations aux autres organismes sociaux 51,00 012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00			-	
012 6458/CANT Cotisations aux autres organismes sociaux 34,00 012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				
012 6458/PISC Cotisations aux autres organismes sociaux 11,00 012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,00 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				V =
012 6458/SPORT Cotisations aux autres organismes sociaux 2,000 012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,000				Transfer of the last
012 6458/BAT Cotisations aux autres organismes sociaux 61,00				E-0.005E-0.00
A-2-2-7-10-2-10-2-10-2-10-2-10-2-10-2-10-				(27)07(0)
023 023/DIV Virement à la section d'investissement -59 004,00	312	5-35/ B/I I	Sociality and and the organismes socially	01,00
	023	023/DIV	Virement à la section d'investissement	-59 004,00
TOTAL 41 719,00				41 719.00

TOTAL 41 719,00

C	HAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	
	988	Aides directes aux entreprises 20422/ZA Subvention d'équipement aux pers			Pour info.	Pour info. excédent section investissement à affecter		460 981,63	
			droit privié : bâtiments et installations	12 000,00			Reste à affecter	448 981 63	
Pluvial Saint Laurent d'Aigouze : avenue Carnot									
	970	2315/EP	Installations, matériel et outillage technique	280 000,00			Reste à affecter	168 981,63	
		Compléme	nt participation investissement SYMADREM						
	20	2041582/SG	Autres groupements- âtiments et installations	45 062,00			Reste à affecter	123 919,63	
		Comple	ément pour achat colonnes collecte OM		Diminution du virement de la section de fontionnement pour combler les dépenses "salaires"				
		REVISION AP/CP A FAIRE OBLIGATOIREMENT			021	021 021/DIV Virement de la section de fonction		-59 004,00	
	190	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech	3 000,000					
	985	21738/DECH	Autres constructions	-3 000,00	Reste à affecter		Reste à affecter	64 915,63	
		Intégra	tion des frais d'études suivis de travaux			Intégra	tion des frais d'études suivis de travaux		
*	041	2313/CANT	Constructions	2 463,00	041	2031/CANT	Frais d'études	2 463,00	
*	041	2315/TROM	Installations, matériel et outillage technique	972,00	041	2033/TROM	Frais d'insertion	972,00	
							Reste à affecter	64 915,63	
C	réation AP.	/CP Fourniture et	livraison de bacs, composteurs, lombricomposteur	s et bioseaux					
	192	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech	5 000,00	1				
	985	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech.	-5 000,00			Reste à affecter	64 915,63	
			TOTAL	340 497,00			тот	'AL	

Objet : Décision modificative n°1 au budget ports maritimes de plaisance 2017- N°2017-10-104

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget ports maritimes de plaisance 2017 comme présentée ci-dessous;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.



Objet : Créances éteintes - budget ports maritimes de plaisance 2017- N°2017-10-105

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'état des créances éteintes d'un montant de 1 370,34 € sur le budget ports maritimes de plaisance 2017, présenté par Madame la Trésorière
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017 - N°2017-10-106

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2017 comme présentée cidessous.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

CHA	PITRE	COMPTE	DEPENSES D'EXPLOITATION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
		·	Complément charges de personnel					
5	012	6332/AEP	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
•	012	6332/TECH	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
•	012	6336/AEP	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4,00				
•	012	6336/TECH	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4.00				
	012	6338/AEP	Autres impôts, taxes,_sur rémunérations	1,00				
•	012	6338/TECH	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	1,00				
	012	6411/AEP	Salaires, appointements, commissions de base	204,00				
	012	6411/TECH	Salaires, appointements, commissions de base	204,00				
*	012	6451/AFP	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22,00				
	012	6451/TECH	Cotisations à l'URSSAF.	22,00				
•	012	6453/AEP	Cotisations aux caisses de retraite	67,00				
_	012	6453/TECH	Cotisations aux caisses de retraite	67,00				
	012	6458/AEP	Cotisations aux autres organismes sociaux	2,00				
-	012	6458/TECH	Cotisations aux autres organismes sociaux	2,00				
•	022	022/DIV	Dépenses imprévues	-604,00				
			TOTAL	0,00			TOTAL	0,00
CHA	PITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		Intég	ration des études suivies de travaux			Inté	igration des études suivies de travaux	
•	040	2315/EU	Installations, matériel et outillage technique	3 281,00	041	2031/EU	Frais d'études	3 281,00
			TOTAL	3 281,00			TOTAL	3 281,00

Objet: Décision modificative n°1 au budget eau potable 2017- N°2017-10-107

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget eau potable 2017 comme présentée cidessous,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES D'EXPLOITATION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
		TOTAL	0,00			TOTAL	0,00
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
4581	458101/AEP	Travaux pour compte de tiers Opération n° 1	40 000,00	4582	458201/AEP	Travaux pour compte de tiers Opération n° 1	40 000,00
· 04D	Intég 2111/AEP	gration des études suivies de travaux Terrains nus	16 179,00	041	Inté	gration des études suivies de travaux Frais de recherche et de développement	16 179,00
		TOTAL	56 179,00			TOTAL	56 179,00

Objet : Autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux- N°2017-10-108

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation de programme/crédit de paiement fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux dans les conditions évoquées dans la délibération;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Révision de l'autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire - N°2017-10-109

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification de l'autorisation de programme/crédit de paiement fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire dans les conditions évoquées dans la délibération :
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet: Provisions pour risques et charges exceptionnels – budget principal - N°2017-10-110

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De constituer une provision d'un montant de 2000 €, au budget Principal 2017, afin de couvrir les risques et charges exceptionnels;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet: Modification du tableau des effectifs budgétaires - N°2017-10-111

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- > De modifier le tableau des effectifs budgétaires au jour de la nomination des agents, comme indiqué ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

	CREATION		SUPPRESSION		
FILIERE	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail	
Technique	2	Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	2	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	
Administrative	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	

Objet : Marché 2017-CCTC02 : Concours restreint sur esquisse + de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Aigues Mortes - N°2017-10-112

La Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du lundi 18 septembre 2017 a validé le choix du jury de concours à savoir de retenir le candidat n°2 : M. Emmanuel NEBOUT.

Le pourcentage de la note d'honoraire passe de 13.90% à 13.37% après négociation ; à cette réduction s'ajoute 6 400€ HT en moins correspondant à la mission relative à la définition et mise en place des mobiliers, aménagements intérieurs et signalétique. Le taux de tolérance est porté à 4%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché résultant de la négociation avec le maître d'œuvre retenu et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes - N°2017-10-113

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 25 voix pour
- 5 abstentions (M. FOUREL, M. TRAULLET, Mme NEPOTY, Mme SOLEYROL, M. CUBILER)
- ➢ D'adopter le plan de financement pour le projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang - N°2017-10-114

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang dont un exemplaire est joint à la délibération;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention de collecte des déchets sur le domaine privé - N°2017-10-115

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de collecte des déchets sur le domaine privé dans les conditions évoquées dans la délibération dont un exemplaire est joint à cette dernière;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet: Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères - N°2017-10-116

L'article 1521-III du Code Général des Impôts prévoit que les conseils intercommunaux peuvent déterminer annuellement, de leur plein droit, les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Dans ce cadre et pour les motifs décrits ci-après, il convient d'exonérer de TEOM les propriétaires aux parcelles désignées ci-dessous.

Régie Autonome du Port de Plaisance de Port Camargue

Faisant suite à la délibération n°2013-02-21, la Régie Autonome du Port de Plaisance de Port Camargue doit être exonérée de TEOM. L'entité bénéficiaire ainsi que les parcelles cadastrales concernées sont les suivants :

Propriétaire	Parcelle : références cadastrales	Parcelle : adresse
Etat par Service France Domaine – 22	n°18 section CE	3A avenue le Centurion 30 240 Le Grau du Roi
avenue Carnot – 30 943 Nîmes Cedex 9	n° 19 section CE	3 avenue le Centurion 30 240 Le Grau du Roi et 9043 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 21 section CE	9042 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 24 section CE	9042 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 30 section CC	9002 route des marines 30 240 Le Grau du Roi

Le gestionnaire est Commune du Grau du Roi – Régie autonome du port de plaisance – Capitainerie de Port Camargue – 3 avenue le Centurion – 30 240 Le Grau du Roi

Usager n'utilisant aucun service public de gestion des déchets

Propriétaire	Parcelle : références cadastrales	Parcelle : adresse
SARL Meubles du Littoral Vical Lacombe	N°254 section AS	567 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes

Usagers non ménagers présents sur le secteur « route de Nîmes - Aigues-Mortes »

Une étude portant sur les modalités de prise en charge des déchets des usagers non-ménagers présents sur le secteur « route de Nîmes – Aigues-Mortes » est actuellement en cours. Celle-ci pourrait conduire à la sortie complète de tous ou certains professionnels du service public de collecte des déchets ménagers assimilés. Les usagers ne bénéficiant plus du service public seraient alors exonérés de TEOM et devront s'acquitter des charges liées à la prise en charge de leurs déchets par des opérateurs privés. Les usagers maintenus dans le périmètre du service public resteraient assujettis à la redevance spéciale sans déduction de la TEOM puisqu'elle aura été exonérée.

Propriétaires	Parcelles : références cadastrales	Invariants	Parcelles : adresses
SC Rently par Mireille Balp Gérante	N°20 section AV	0030275356 0030377610	787 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SAS Aiguesmortaise de distribution par André Fromental	N°52 section AV		940 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Pral par André Fromental	N°42 section AV N°54 section AV N°56 section AV N°57 section AV		940 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Proxeus par Jacques Toullec Gérant	N°260 section AS		440 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Jeanpat	N°29 section AV		1121 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
Copropriétaires 003 AV 24 Le Royal Hôtel	N°24 section AV		873 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Elleoj	N°27 section AV		939 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Metj Invest	N°36 section AV	0030479735 0030479739	1064 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SARL Meubles du Littoral Vical Lacombe	N°6 section AS	0030423610 0030423609	567 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les personnes/entités listées ci-dessus;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Avenant n°1 de prolongation aux conventions avec INFRACOS et BOUYGUES (antennes de télécommunication)- N°2017-10-117

- D'abroger la délibération n°2016-11-154 du 21 novembre 2016 ;
- ▶ D'adopter l'avenant n°1 aux conventions avec INFRACOS et BOUYGUES pour les châteaux d'eau MALAMOUSQUE, MONPLAISIR et BOUCANET;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunication avec la société INFRACOS - N°2017-10-118

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ➤ De conclure avec la société INFRACOS, à compter du 1^{er} janvier 2018, des conventions identiques aux autres opérateurs pour les châteaux d'eau MALAMOUSQUE, MONPLAISIR et BOUCANET :
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze – réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot - N°2017-10-119

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à cette dernière ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation – ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais - N°2017-10-120

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation
 ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à ce dernier;
- > D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Bail à ferme à clauses environnementales – parcelles cadastrales BI 179/BI 180/BI 113 sises à Aimargues - N°2017-10-121

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le bail à ferme à clauses environnementales parcelles cadastrales BI 179/ BI 180/
 BI 113 sises à Aimargues dans les conditions évoquées dans la délibération;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Versement d'une aide financière exceptionnelle à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue - N°2017-10-122

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- De verser une aide financière exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue pour les raisons évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du programme LEADER à la boucherie El Toro (Aigues Mortes) pour la création d'une conserverie pour le taureau AOP de Camargue - N°2017-10-123

- D'accorder une subvention de 2 787,32 € à la boucherie El Toro pour son projet de conserverie dans les conditions évoquées dans la délibération;
- > De prévoir les crédits nécessaires au budget :
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi - N°2017-10-124

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Autofinancement : 52 500 € HT

Aide de la Région : 22 500 € HT (soit 30% du montant total de l'opération)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi comme détaillé ci-dessus ;
- > D'adopter le plan de financement correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Modification du règlement intérieur du centre Aqua Camargue - N°2017-10-125

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver le règlement modifié dont un exemplaire est joint à la délibération ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la CCTC - N°2017-10-126

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la Communauté de Communes Terre de Camargue comme détaillé dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la CCTC - N°2017-10-127

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de mise à disposition 2017-2020 du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue dans les conditions évoquées dans la délibération;
- ▶ D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Objet : Renouvellement de la convention de de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard - N°2017-10-128

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à cette dernière;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président Laurent PELISSIER